



MOTARD FLASHÉ A 102 km/h sur un tronçon à 50 km/heure

Lors d'un contrôle au radar mobile, la police locale de Neuchâtel a surpris, mardi à 10h54, un motard circulant à 102 km/h sur la route des Falaises, à la hauteur du port du Nid-du-Crô. A cet endroit, la vitesse est limitée à 50 km/heure. Le véhicule portait des plaques neuchâteloises. Le permis du chauffard, qui a par ailleurs été dénoncé au Ministère public, a été saisi sur-le-champ. /lby

NEUCHÂTEL

Amende salée injustifiée pour une fête autorisée

Prévenue de trouble de la tranquillité publique, une fonctionnaire de la police de la Ville de Neuchâtel comparait mardi après-midi devant le Tribunal de police. Elle contestait une amende infligée par... un collègue. Cocasse et instructif.

LÉO BYSAETH

Le 16 juin dernier, des dizaines d'habitants du Vieux-Châtel, à Neuchâtel, participaient à la première fête de leur quartier. Bouffe, boisson, musique et éclats de voix: le niveau sonore a dérangé quelques personnes du voisinage et, surtout, des patients de l'hôpital de la Providence, tout proche.

Mise à l'amende pour «trouble de la tranquillité publique et infraction au règlement de police de Neuchâtel», la présidente de l'association qui avait mis sur pied la manifestation comparait mardi après-midi devant le Tribunal de police. Elle contestait sa punition. Assez lourde, puisqu'il s'agissait d'une bûche de 300 francs.

Ce fameux 16 juin, la police locale a reçu en tout six plaintes par téléphone. En cause: la musique, trop audible.

«J'avais toutes les autorisations», explique la prévenue. Et pour cause: au sein de la police locale, elle n'est autre que... la responsable des manifestations en ville de Neuchâtel. Et, à ce titre, collègue de l'agent qui a verbalisé l'infraction!



JOYEUSE RENCONTRE Munis d'une autorisation en bonne et due forme, les membres de l'association de quartier ne s'attendaient pas à se retrouver au tribunal...

(SP)

Appelé comme témoin, ce dernier est venu confirmer à la barre ce qui figure dans son rapport – rédigé, soit dit en passant, dix jours après les événements.

La première plainte émanait d'un habitant du Crêt-Taconnet. La patrouille est partie à la recherche du bruit. En vain. Audible «jusqu'à la rue du 1er-Mars», le facétieux brouhaha s'effaçait aux environs de la Rotonde. «On n'arrivait pas à trouver d'où venait cette musique envahissante», se désole le rédacteur du rapport, encore visiblement marqué par cette troublante expérience. «Puis», poursuit-il, «nous avons eu un appel

de l'hôpital. Six patients qui venaient de se faire opérer avaient besoin de repos. Alors on a regardé sur l'ordinateur et on a vu qu'il y avait une autorisation pour la manifestation du Vieux-Châtel».

Arrivé sur place, le policier indique avoir demandé à la responsable de faire baisser la musique. «Elle ne comprenait pas, car elle avait l'autorisation. Je lui ai dit que ça n'avait pas de rapport, qu'il s'agissait d'un trouble de l'ordre public.» Selon lui, les organisateurs ont mis du temps à obtempérer.

L'autorisation délivrée aux organisateurs prévoyait une limitation du bruit à 93 décibels,

apprend-on. Le hic, c'est que la police n'est pas équipée pour mesurer le son.

La prévenue, de son côté, explique que l'autorisation pour la musique était valable jusqu'à 1h du matin. «Or nous avons arrêté à 0h26.» De plus, affirme-t-elle, «les agents ont dit que si on arrêtait la musique tout de suite, on n'aurait pas de plainte. C'est ce qu'on a fait».

Pour le président du tribunal Pierre Daniel Senn, les organisateurs «ont respecté la procédure». Il y a certes, a-t-il noté, «une contradiction entre la protection de patients hospitalisés et une fête. Mais dans ce dossier, je n'ai pas de preuve que ce

«Le dérangement provoqué par la fête n'est pas niable, mais l'autorité a procédé à une pesée d'intérêt et a tranché en accordant l'autorisation»

Pierre Daniel Senn

HUMEUR
LÉO BYSAETH
lbysaeth@lexpress.ch

Drôle de partition

On n'a pas souvent l'occasion de rire dans un prétoire. Ce n'est pas une raison pour boudier son plaisir. La partition jouée mardi allegretto par la justice valait son pesant de cacahuètes. Une patrouille à la recherche d'un bruit insaisissable. Un rapport composé dix jours après les faits. Une sourde confrontation entre voisins de bureaux. Un finale attendu. Il aura fallu tout de même aller défendre en justice un dossier qui n'aurait jamais dû y monter. Le jugement rendu n'est pas une permission de faire n'importe quoi. Mais il protège les titulaires d'autorisations dûment signées par le directeur de la police. Ce ne sont pas des chiffons de papier. Quant aux décibels, qui se soucie de ceux produits durant la Fête des vendanges, sans parler des matches? A cette aune, la petite fête du Vieux-Châtel paraît bien anodine. On lui souhaite longue vie. Mais... de grâce, doucement, les basses! Pensez aux malades, qui ne sont pas tous hospitalisés...

En bref

SIS Dégagements de fumée et urgences médicales

Entre mardi à 17h et hier à la même heure, le Service d'incendie et de secours (SIS) de Neuchâtel est intervenu, au total, à onze reprises.

– Les véhicules du feu ont été appelés deux fois, pour: un dégagement de fumée du local de chauffage, rue de l'Orée, à Neuchâtel, hier à 9h40; une alarme automatique, dégagement de fumée d'un compresseur, rue des Usines, à Neuchâtel, hier à 11h05.

– Les ambulances ont été sollicitées à neuf reprises, pour: une urgence médicale, ruelle Vaucher, à Neuchâtel, mardi à 17h05; un accident de la circulation, voiture-vélocycle, rue de la Promenade-Noire à Neuchâtel, mardi à 18h50; une urgence médicale, rue du Midi aux Geneveys-sur-Coffrane, mardi à 20h; une urgence médicale, chemin du Signal à Chaumont, hier à 4h; une urgence médicale, avec intervention du Smur, rue des Vignolants, à Neuchâtel, hier 9h30; un malaise, Place de L'Europe, à Neuchâtel, hier à 12h05; une urgence médicale, avec intervention du Smur, rue de l'Ecluse à Neuchâtel, hier à 12h40; une urgence médicale, avec intervention du Smur, à Préfargier, à Marin, hier à 14h55; une chute sur rue, sans intervention, avenue Beauregard, à Corcelles, hier à 16h30. /comm-réd

AVIS TARDIFS

BEAUJOLAIS
NOUVEAU 70 cl 5.20
FILET de CANETTE 100 gr 3.20
ANANAS par avion du GHANA pièce 4.90
MÛRS

aux Gourmets
Epicierie fine

028-583626

NEUCHÂTEL

Trois immeubles en construction aux Fahys

A l'est de la rue des Fahys, à Neuchâtel, la circulation est légèrement perturbée. Mais cette situation ne devrait pas durer au-delà de la semaine prochaine. «Les ouvriers du chantier procèdent à une déviation de canalisation, mais ils se dépêchent pour terminer les travaux sous la rue avant les grands frimas», explique Roberto Binda.

Cet architecte boudrysan est le concepteur, pour le compte de la société chaud-fonnière Immowin, du projet immobilier en train de prendre forme en ce lieu. A terme, trois immeubles – deux de quatre étages et un de cinq étages – seront érigés sur cette parcelle. Deux d'entre eux abriteront dix appartements de trois pièces et neuf de quatre pièces. Quant au troisième, il comprendra treize trois pièces et dix quatre pièces. Les deux bâtiments qui donneront directement sur la rue seront érigés sur un socle qui offrira, pour sa part, deux fois 150 m² de bureaux.

Hauts d'une douzaine de mètres, les immeubles seront agrémentés de toits plats végétalisés. Des panneaux solaires assureront, en outre, partiellement la production de chaleur. «Dans l'idéal, la plus grande partie de l'eau chaude sanitaire», précise l'architecte.

Estimé globalement à quelque quinze millions de francs, ce projet, qui comprendra également un parking souterrain de 86 places, n'en est, pour l'heure, qu'à ses fondements.

Les travaux de terrassement et la stabilisation du terrain devraient durer jusqu'au printemps prochain, moment où le gros-cœur pourra débuter. Roberto Binda espère que la remise des clés aux futurs locataires (les logements ne seront pas mis en vente) pourra se faire à l'été 2009. Mais avant cette ultime étape, le concepteur du projet immobilier prévient: «Cette zone est extrêmement rocheuse, ça va taper durant quelques mois!» /flv



RUE DES FAHYS Le chantier a débuté voici quinze jours. Il devrait s'achever à l'été 2009.

(DAVID MARCHON)